

Budget 2009 : 290,9 mds d'euros.
PIB 2008 : 1.950,1 mds d'euros (à prix courant).
Plafond Sécurité sociale : 2.885 euros/mois à partir du 01-01-2010.
SMIC : 8,86 euros à partir du 01-01-2010.
Capitalisation boursière de Paris : 1.394 mds d'euros à fin mars 2010.

Indice des prix (base 100 : 1998) : 120,87 en février 2010.
Taux de base bancaire : 6,60 % à partir du 15-10-2010.
T4M : 0,3434 % en mars 2010.
Taux de conversion à l'euro : 1 euro = 6,55957 FF.

EN FRANCE

Rafale d'incidents à l'ouverture du procès de Charles Pasqua

Souriant mais peu bavard, Charles Pasqua s'est présenté hier devant la Cour de justice de la République (CJR) pour l'ouverture de son procès dans trois dossiers de malversations présumées remontant à l'époque où il était ministre de l'Intérieur, entre 1993 et 1995. Comme prévu, une rafale d'incidents de procédure initiés par la défense de l'élu a ouvert l'audience. Ses avocats ont notamment fait usage de la toute nouvelle procédure qui permet aux justiciables de saisir directement le Conseil constitutionnel sur la validité d'une loi. Ils ont posé trois questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) visant à démontrer que son procès devant la CJR porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. M^e Léon Lev Forster a ainsi soutenu que l'absence de possibilité de faire appel du verdict de la Cour rend l'audience « inéquitable ». La décision de la CJR peut certes faire l'objet d'un recours en cassation, mais l'avocat considère que c'est insuffisant. « Inéquitable » également, aux yeux de l'avocat le fait que Charles Pasqua ait déjà comparu devant une juridiction de droit commun dans l'affaire d'Annemasse. La CJR ne peut rejurer les mêmes faits, a-t-il plaidé. La Cour a rejeté ces trois questions prioritaires de constitutionnalité. Charles Pasqua a, lui, déclaré être « innocent des faits qui [lui] sont reprochés » et a souhaité que les débats entamés lundi « le fassent ressortir ». Le sénateur UMP des Hauts-de-Seine s'est défendu de toute implication dans chacun des trois dossiers financiers jugés. Il a exprimé son amertume d'avoir été « traîné dans la boue » durant dix ans avant d'être convoqué devant la CJR, seule habilitée à juger les anciens ministres, pour répondre des accusations.

Présidentielle : Eva Joly pourrait être candidate Europe Ecologie

L'ex-magistrate anticorruption Eva Joly n'a pas exclu hier d'être candidate Europe Ecologie à la présidentielle de 2012. Interrogée sur France Inter



Embarquement pour Shanghai. Un responsable du Musée d'Orsay se prépare à emballer l'œuvre d'Edouard Manet « Le Balcon » pour l'expédition en Chine. Cette peinture fait partie des sept chefs-d'œuvre du musée sélectionnés, dont l'emblématique « Angélu » de Millet, pour être envoyés à Shanghai. Ils représenteront la France à l'Exposition universelle qui ouvrira ses portes au public le 1^{er} mai pour six mois. Six

À L'ÉTRANGER

La Belgique tente d'éviter une crise interne

Les partis politiques belges tentent cette semaine de régler un dossier crucial dans le conflit linguistique qui oppose les francophones aux néerlandophones afin d'éviter de polluer la présidence de l'Union. Le pays doit assurer à partir du 1^{er} juillet. Le roi Albert II de travailler à des propositions destinées à apaiser les tensions entre les deux communautés. Le Premier ministre Jean-Luc Dehaene, chargé de la majorité et de l'opposition. La plus sensible concerne l'arrondissement bilingue de Bruxelles-Hal-Vilvorde (dit BHV). Les Flamands exigent la scission de BHV, qui octroie aux quelque 100.000 francophones vivant dans la périphérie de Bruxelles des droits linguistiques spécifiques, comme celui de voter pour des candidats francophones aux législatives. En novembre, ils ont voté à l'unanimité, en commission parlementaire, une proposition de loi scindant BHV en deux. Depuis, les francophones ont tenté d'empêcher un vote en séance plénière, mais leurs recours arrivent bientôt à échéance. En l'absence de solution négociée, un vote de la majorité flamande contre la minorité francophone entraînerait la chute du gouvernement et une crise sans doute plus grave que celle de 2007-2008, durant laquelle l'existence même du royaume avait semblé menacée.

Irak : deux chefs rebelles abat

L'armée américaine a confirmé hier la mort de deux principaux chefs d'Al-Qaïda en Irak, Omar al-Bagdadi et Abou Ayyoub al-Masri, lors de opérations menées dimanche au nord de l'Irak. Abou Hamzah al-Mouhajer, connu sous le nom d'Abou Ayyoub al-Masri, était le chef militaire d'Al-Qaïda, et Hamid Daoud Muhammad al-Zawi, alias Abou Omar al-Bagdadi, était le chef de « l'Etat islamique d'Irak » (ISI) créé en 2006 et qui portait le titre de « Prince de la foi », a annoncé l'armée américaine. Par ailleurs, le Premier ministre irakien, Nouri al-Maliki, pourrait avoir fait un pas important vers sa reconduction à la tête de l'Irak.